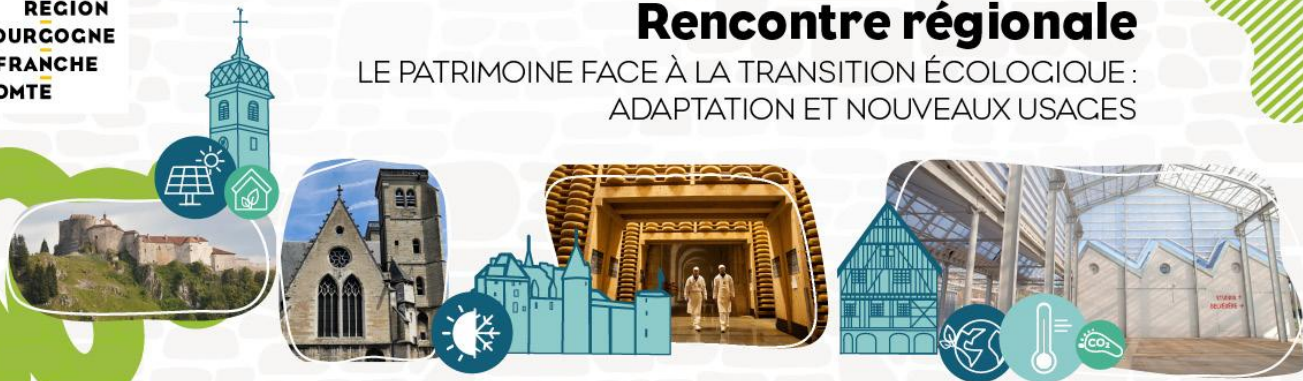




Maison régionale de l'innovation de Dijon - 27 janvier 2026

Ingénierie et financements

Le programme Éco-restauration de la Fondation du patrimoine

Jean-Philippe Caumont et Béatrice Rénahy, délégués thématiques sur le patrimoine naturel, Fondation du patrimoine

Le rôle du patrimoine dans les territoires

- Le patrimoine constitue un élément majeur du cadre de vie des villes et villages et participe à la beauté du territoire.
- Sa préservation permet la transmission aux générations futures d'un héritage commun.
- La Fondation défend une vision du patrimoine comme levier d'emplois, de découverte, d'éducation et de lien social.

Le partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

- La Fondation du patrimoine et la Région Bourgogne-Franche-Comté sont engagées dans un partenariat visant à encourager la mobilisation populaire autour du patrimoine de proximité.
- Depuis 2018, 268 projets ont été soutenus dans la région, dont 78 pour l'année 2025.

La restauration du patrimoine et les enjeux écologiques

- Restaurer le patrimoine ancien implique aujourd'hui d'intégrer des préoccupations environnementales.
- L'éco-restauration repose notamment sur l'utilisation de matériaux locaux, le recours à des artisans du territoire et des circuits courts.
- Cette approche vise à concilier conservation du bâti ancien, amélioration des performances énergétiques et respect de la biodiversité.

Le programme Éco-restauration

- Objectif : soutenir des projets de restauration de patrimoine bâti intégrant des enjeux environnementaux.
- Les critères d'éligibilité incluent l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'utilisation d'éco-matériaux locaux et la prise en compte de la biodiversité du bâti.
- Les porteurs de projets peuvent être publics, associatifs ou privés
- Les travaux peuvent concerner des bâtiments protégés ou non, habitables ou non (maisons, granges, châteaux, pigeonniers, lavoirs, murets, etc.).
- Les projets doivent être non démarrés ou en cours, avec une attention particulière portée à ceux faisant l'objet d'une collecte de dons.
- En 2025, 15 projets ont été retenus sur 27 candidatures, pour une dotation totale de 540 000 euros, dont un projet en Bourgogne-Franche-Comté.



Projet de la Maison Faivre à Chay (25) , soutenu dans le cadre du programme éco-restauration.
© Commune de Chay

Lien utile :

<https://www.fondation-patrimoine.org/c/soumettre-un-projet/obtenir-une-aide-financiere/programme-eco-restauration/1717>